

AVIS N° AV-2018-112

Evénement

Actualisation mensuelle des volumes appliqués aux programmes de rachat

- OBJET DE L'AVIS

Condition de volume appliquée aux programmes de rachat en bourse

- REFERENCES

Vu le dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993, modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00, 52-01, 45-06 et 43-09 relatif à la Bourse des Valeurs, et notamment ses articles 4, 7bis et 19ter,

Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par les arrêtés du Ministre de l'économie et des Finances n°1156-10 du 7 avril 2010, n°30-14 du 6 janvier 2014 et n°30-1955-16 du 4 juillet 2016 et notamment son chapitre 12;

Vu les dispositions de la circulaire de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, modifiée le 8 avril 2013, relatives aux modalités de mise en œuvre des programmes de rachat et notamment celles concernant la quantité quotidienne maximale à ne pas dépasser dans le cadre des programmes de rachat.

- ARTICLE 1

Sur la base des statistiques du mois de juillet, les quantités quotidiennes maximales à ne pas dépasser dans le cadre des programmes de rachat sont comme suit :

AFMA	500	ITISSALAT AL-MAGHRIB	20.734
AFRIC INDUSTRIES SA	500	JET CONTRACTORS	721
AFRIQUIA GAZ	500	LABEL VIE	500
AGMA LAHLOU-TAZI	500	LAFARGE HOLCIM MAROC	636
ALLIANCES	4.274	LESIEUR CRISTAL	5.144
ALUMINIUM DU MAROC	500	LYDEC	500
ATLANTA	1.214	M2M Group	500
ATTIJARIWAFI BANK	6.068	MAGHREB OXYGENE	500
AUTO HALL	500	MAGHREBAIL	500
AUTO NEJMA	500	MANAGEM	500
BALIMA	500	MAROC LEASING	500
BCP	7.920	MED PAPER	500
BMCE BANK	2.115	MICRODATA	500

BMCI	1.082	SOSEP MARSA MAROC	7.802
BRASSERIES DU MAROC	500	MINIERE TOUISSIT	500
CARTIER SAADA	500	NEXANS MAROC	500
CDM	500	OULMES	500
CENTRALE DANONE	500	PROMOPHARM S.A	500
CIH	500	REALIS. MECANIKES	500
CIMENTS DU MAROC	500	REBAB COMPANY	500
COLORADO	986	RESIDENCES DAR SAADA	548
COSUMAR	2.206	RISMA	500
CTM	500	S.M MONETIQUE	500
DARI COUSPATE	500	SAHAM ASSURANCE	500
DELATTRE LEVIVIER MAROC	500	SALAFIN	500
DELTA HOLDING S.A	500	SAMIR	500
DIAC SALAF	500	SMI	500
DISWAY	500	SNEP	500
DOUJA PROM ADDOHA	65.939	SONASID	500
ENNAKL	500	SOTHEMA	500
EQDOM	500	STOKVIS NORD AFRIQUE	500
FENIE BROSSETTE	500	STROC INDUSTRIE	500
HPS	500	TAQA MOROCCO	504
IB MAROC.COM	500	TASLIF	500
INVOLYS	500	TIMAR	500
IMMORENTE INVEST	500	TOTAL MAROC	500
		UNIMER	500
		Wafa ASSURANCE	500
		ZELLIDJA S.A	500

- ARTICLE 2

Le présent avis abroge et remplace l'avis 96/18.

- ARTICLE 3

Le présent avis entrera en application à compter du 01/08/2018.